



EGATS



Collectif Avenir Educus

## **Circulaire Collomb du 12 décembre 2017 sur l'hébergement d'urgence = Danger pour le travail social !**

Suite à la publication de la circulaire du 12 décembre 2017, prévoyant la mise en œuvre de contrôles, fichages au sein des centres d'hébergement, les organisations syndicales et les collectifs membres des États Généraux Alternatifs du travail Social (EGATS) tiennent à affirmer leur opposition totale à un tel texte qui contrevient aux fondements du travail social : notre éthique, nos valeurs professionnelles où prime pour nous la solidarité, l'égalité et l'émancipation, la protection, l'accueil inconditionnel c'est-à-dire l'accompagnement des publics dans toutes ses dimensions quels que soient par ailleurs leurs statuts et leurs situations.

Ainsi, le Ministre de l'Intérieur a émis une circulaire plus qu'inquiétante, remettant donc en cause les principes d'inconditionnalité de l'accueil, de mise à l'abri, du secret professionnel et de confidentialité.

**Ces mesures participent de la tentative de vouloir en finir avec l'action du travail social fondée sur des valeurs humanistes et émancipatrices.**

Le droit à l'hébergement pour toutes et tous est mis à mal, car faire valoir ce droit exposera demain un pan entier de la population à des contrôles et expulsions arbitraires du territoire national.

Les travailleurs sociaux sollicités au sein des centres d'hébergement et des services se trouveront ainsi confrontés à un dilemme éthique et professionnel permanent : Faut-il orienter les personnes vers une mise à l'abri si cette orientation peut les conduire à être expulsées ?

**Depuis 1945 jamais un gouvernement par son action, n'avait procédé à de telles atteintes aux droits universels des migrants en matière d'accueil d'urgence ! Ce texte par son ampleur et ses conséquences sape les valeurs démocratique et sociales de notre pays !**

Cette logique de contrôle social et d'exclusion dont l'élargissement à été tenté dans d'autres secteurs comme en témoigne la tentative de l'ARS de PACA pour le secteur de la psychiatrie et des soins hospitaliers, préconisant un texte aux mêmes recommandations que la circulaire Collomb mais rapidement retirée.

Dans ce contexte, comment l'ensemble des travailleurs sociaux présents au sein des services concernés pourront-ils continuer d'être des interlocuteurs de confiance pour les personnes accueillies tout en les accompagnant ?

Il est évident que ce texte du ministère de l'intérieur aura (ou a déjà) pour conséquence l'augmentation de personnes en errance et en précarité, fuyant les services sensés leur apporter secours et soutien.

**Pour les organisations syndicales et les collectifs membres des EGATS, tout comme les associations de solidarité, l'ensemble des travailleurs sociaux et étudiants en travail social, la justice sociale passe aussi par le retrait immédiat de la circulaire Collomb !**